



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 58108

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le métier d'hygiéniste dentaire. Ce métier, inexistant en France, est présent dans d'autres pays. Le nombre de dentiste va bientôt atteindre un seuil trop bas pour permettre à toute la population d'en consulter un régulièrement. Dans le but de désengorger cette profession de ses nombreux patients, il serait intéressant de créer le métier d'hygiéniste dentaire, par l'intermédiaire d'un diplôme en technique d'hygiène dentaire, qui formerait un vrai professionnel à prendre en charge la prévention bucco-dentaire, les soins les plus courants et la présentation de plan de traitement aux patients. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

## Texte de la réponse

La question de l'opportunité de la création du métier d'hygiéniste dentaire peut se poser si on tient compte des enjeux tels que le développement de la prévention et de l'éducation dans le domaine bucco-dentaire. Créer ce métier nécessiterait d'en étudier le domaine d'intervention, le mode d'exercice, la formation, le positionnement éventuel dans le code de la santé publique au regard des autres professions de santé et d'évaluer les impacts financiers et salariaux, voire statutaires qui pourraient en résulter. La création de cette profession n'est pas envisagée à brefs délais.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58108

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 2009, page 8457

**Réponse publiée le :** 30 mars 2010, page 3711